



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	16

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 18/07/2024  
Et  
Publication ou notification du : 18/07/2024

L'an 2024, le 15 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie, MM : DARDENNE Olivier à M. BASSO Claude, MOREAU Franck à M. SBAI Nabil

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, HESTIN Vanessa, M. MONIER Guy

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GAMBARDELLA AUDREY

### 24\_2024 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

**Vu** la délibération du conseil municipal du 3 juin 2024 décidant de recourir à la procédure adaptée du code des marchés publics pour le marché de fourniture et de livraison des repas pour le restaurant scolaire et le restaurant de l'accueil de loisirs

**Vu** l'analyse des offres remises par l'entreprise « Caisse des écoles de Reims » et l'entreprise « API »

**Vu** l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Sillery, réunie le 11 juillet 2024 ;

Monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise « Caisse des écoles de Reims »

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché de fourniture et livraison des repas avec l'entreprise « Caisse des écoles de Reims »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/07/2024

Le Maire  
Thomas DUBOIS

Le secrétaire de séance,  
Mme GAMBARDELLA AUDREY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	16

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 18/07/2024  
Et  
Publication ou notification du : 18/07/2024

L'an 2024, le 15 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie, MM : DARDENNE Olivier à M. BASSO Claude, MOREAU Franck à M. SBAI Nabil

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, HESTIN Vanessa, M. MONIER Guy

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GAMBARDELLA AUDREY

### 25\_2024 – LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES - CONVENTION DESIGNANT LE GRAND REIMS COMME RESPONSABLE DU GROUPEMENT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

**Considérant** que l'éco-organisme CITEO, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, propose aux collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés une convention leur permettant une prise en charge des coûts liés au nettoyage et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans,

**Considérant** que CITEO favorise le groupement de communes dans le cadre de cette convention de soutien avec la désignation d'une collectivité Responsable. La gestion de ce Groupement de Communes est formalisée par une Convention type de Groupement associée à la convention de soutien.



**Considérant** que CITEO a confirmé que la Communauté urbaine du Grand Reims peut adhérer à cette convention de soutien au titre de ses compétences dans les domaines de la création, les investissements, l'entretien et le fonctionnement d'équipements touristiques, la propreté sur les voiries d'intérêt communautaire et l'aménagement et l'entretien de la coulée verte,

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire (ou la note de synthèse valant exposé des motifs)

**Vu** les précisions apportées par le vice-président à la gestion des déchets du Grand Reims, selon lesquels l'adhésion à ce PLDA, élaboré dans le cadre d'un groupement avec la Communauté urbaine du Grand Reims, confirmera entre autre la volonté de la commune de bénéficier du service des gardes-champêtres de la Brigade environnementale du Grand Reims. A noter également que les subventions qui devraient être obtenues avec ce PLDA vont couvrir les dépenses liées à cette brigade et qu'il n'en coutera rien à la commune.

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims comme responsable du groupement de communes pour adhérer et signer la convention de soutien avec CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus sur l'espace public,

d'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer la convention type de groupement associée à la convention de soutien, désignant le Grand Reims responsable du Groupement,

de renoncer à solliciter un soutien auprès de CITEO, au titre de la commune, pendant la durée de la convention de groupement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/07/2024

Le Maire  
Thomas DUBOIS

Le secrétaire de séance,  
Mme GAMBARDELLA AUDREY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	16

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Le : 18/07/2024  
Et  
Publication ou notification du : 18/07/2024

L'an 2024, le 15 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie, MM : DARDENNE Olivier à M. BASSO Claude, MOREAU Franck à M. SBAI Nabil

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, HESTIN Vanessa, M. MONIER Guy

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GAMBARDELLA AUDREY

### 26\_2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND REIMS - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DU PATRIMOINE NATUREL ET DU CADRE DE VIE

Monsieur le maire présente le projet suivant :

#### **Projet de Végétalisation et Biodiversité Communale : Aménagements Écologiques Intégrés**

##### **Partie 1 : Aménagement global du jardin sauvage**

Dans la continuité de l'existant, notre commune propose l'aménagement global du jardin sauvage. Cet espace sera enrichi par des plantations favorisant la biodiversité et la pollinisation, en lien étroit avec le rucher communal déjà implanté. Par exemple, nous prévoyons la plantation de haies d'essences locales et la création de prairies fleuries, qui serviront de corridor écologique pour les pollinisateurs tels que les abeilles et autres insectes bénéfiques.

##### **Partie 2 : Plantations dans le village**

Forts du succès des 400 arbres plantés ces dernières années, nous poursuivons nos efforts de végétalisation. Ces nouvelles plantations visent à combattre le réchauffement climatique, améliorer la qualité de l'air et favoriser la nidification des oiseaux ainsi que la pollinisation par les insectes. Nous envisageons également de planter des arbres fruitiers dans les espaces publics pour promouvoir la biodiversité locale et offrir des ressources alimentaires aux habitants et à la faune.



### **Partie 3 : Végétalisation du cimetière**

Le projet de végétalisation du cimetière apportera de nombreux avantages pour la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous souhaitons engazonner l'ensemble des allées du vieux cimetière.

Nous prévoyons d'introduire des plantations diversifiées et d'installer des nichoirs pour les oiseaux.

Cette initiative contribuera à transformer cet espace en un refuge pour la faune locale, tout en offrant un cadre de recueillement plus agréable et en renforçant les continuités écologiques du village.

**Vu** l'estimation du coût de ce projet s'élevant à 25 000 euros HT

**Considérant** l'appel à projets du Grand Reims dans le cadre de la préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et du cadre de vie

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

SOLLICITE une subvention auprès du Grand Reims dont le montant maximum est fixé à 50% du coût du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/07/2024

Le Maire

Thomas DUBOIS

Le secrétaire de séance,  
Mme GAMBARDELLA AUDREY